192334 - La sécrétion de la semence et l'apparition des poils de l'aisselle sont ils des signes de l'atteinte de la majorité?

question

La sécrétion de la semence est elle un signe de l'atteinte de la majorité? En est il de même pour l'apparition des poils de l’aisselle?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'atteinte de l'âge de la majorité (religieuse) est signalée par trois choses pour le mêle et quatre pour la femelle (3+ les règles). Selon Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) l'atteinte de la majorité se signale par trois choses pour les mâles, à savoir:

1. Avoir 15 ans révolus.

2.Apparition de poils à l'aisselle.

3. La sécrétion du sperme avec plaisir en sommeil ou à l'état de veille.

Quant on constate l'un de ces trois signes, on est devenu adulte. La femelle ajoute un quatrième signe qui est l'apparition des règles .Si une fille les voit, fût elle âgée de dix ans, elle est majeure.» Extrait de charh al-moumt'i (4/224). Si un ou une enfant sécrète de la semence avec plaisir en état de sommeil ou de veille, nous jugeons qu'il ou elle est majeur(e) compte tenu des arguments suivants tirés du Coran et de la Sunna et du consensus des ulémas.

Al-Mawardi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «S'agissant de la sécrétion de la semence en état de sommeil, on la considère comme un signe de l'atteinte de la majorité en se fondant sur la parole du Très haut: Et quand les enfants parmi vous atteignent la puberté, qu'ils

demandent permission avant d'entrer, comme font leurs aînés. C'est ainsi qu'Allah vous expose clairement Ses versets, et Allah est Omniscient et Sage. (Coran,24:59). et sur ce qui a été rapporté du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): La plume est retenue dans trois cas.. Puis il cite le cas de l'enfant qui n'a pas encore sécrété de la semence au cours d'un songe.» Cette sécrétion consiste dans l'éjaculation au cours de laquelle du sperme se propulse d'un homme ou d'une femme au cours d'un sommeil ou d'un contact sexuel ou à cause d'un autre facteur.» Extrait d'al-Hawi,6/343). Voir al-Moughni,4/297). Ceci permet de savoir que la sécrétion de la semence dite (madhy) n'est pas un signe de l'atteinte de la majorité (religieuse) à cause de l'absence d'un argument. Car, en principe, aucune charge religieuse ne s'établit en l'absence d'un argument qui modifie le statut quo.

On lit dans Matalibi ouli an-Nouha (3/404) après l'évocation des signes de l'atteinte de la majorité (religieuse): «- en fait partie la sécrétion de la semence- L'auteur (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: Aucun compte ne doit être tenu… c'est-à-dire d'un signe autre que ce qui a été mentionné.

Deuxièmement, l'apparition de poils durs autour du sexe est considérée comme un des signes de l'atteinte de la majorité en vertu de ce qui a été rapporté par Atiyya al-Qourachi (P.A.a) qui dit: Nous avons été présentés au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) le jour de Qoureidha; ceux parmi nous qui avaient ces poils furent exécutés et ceux qui n'en avaient pas furent relâchés. Moi, je faisais partie de ces derniers. (rapporté par at-Tirmidhi,1584 et jugé authentique par Cheikh al-Albani.

Pour Ibn Qoudamah, le terme inbat renvoie à l'apparition de poils durs autour du sexe, poils dont le rasage nécessite l'usage d'une lame. Quant aux poils doux, on n'en tient pas compte car ils peuvent apparaitre chez un enfant.» Extrait d'al-moughni,9/392.

Quant aux poils qui apparaissent ailleurs comme la barbe, la moustache et l'aisselle, ils n'ont pas de statut (religieux) fussent ils touffus. Car la loi religieuse n'a abordé que les poils du pubis. Si les autres poils lui étaient assimilables, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) n'aurait pas découvert les parties intimes des membres de Qoureizha puisqu'il pouvait se contentait des poils

apparaissant sur les autres parties de leurs corps.

On lit dans Matalib ouli an-Nouha (3/404): Aucun compte n'en est tenu.... C'est-dire- que l'atteinte de la majorité ne s'affirme pas par d'autres signes que ceux déjà mentionnés (comme la dureté du ton, le volume du nez, l'augmentation du sein, l'apparition de poils de l'aisselle ou de la barbe ou d'autres.

Allah le sait mieux.